

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 30 octobre 2024

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1er étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le leader du gouvernement,

J'ai pris connaissance de la question inscrite au feuillet le 26 septembre 2024 par le député de la circonscription de l'Acadie, M. André Albert Morin, concernant un cas de regroupement familial rapporté par le Journal de Chambly.

D'abord, nous sommes sensibles à la situation que vivent les familles en attente de regroupement familial et nous sommes à l'écoute. Mon équipe a rencontré le collectif Québec Réunifié peu de temps après ma nomination pour discuter des enjeux qui touchent particulièrement ce programme et réfléchir à des aménagements possibles à l'intérieur de nos seuils.

Nous avons aussi demandé à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) de respecter le principe du premier arrivé premier servi, qui n'était pas toujours respecté et qui entraîne des attentes encore plus difficiles pour les familles. Cela fait d'ailleurs partie des aspects soulevés par la vérificatrice générale du Canada.

Maintenant, l'approche de notre gouvernement est de fixer nos seuils d'immigration de manière à garder un équilibre entre l'accueil pour des raisons humanitaires, le regroupement familial et la nécessité de combler des besoins de main-d'œuvre dans plusieurs secteurs stratégiques, tout en contribuant à renverser la tendance du français au Québec, et à Montréal en particulier.

Je tiens à rappeler que peu importe le gouvernement qui était au pouvoir, le nombre de regroupement familial dans notre immigration totale est resté relativement stable depuis 2013, soit environ 10 000 admissions par année.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean-François Roberge